

Question 6

Pouvez-vous indiquer combien de temps de formation sur les lieux est requis pour un nouvel agent de sécurité qui n'a jamais travaillé à la SCHL?

Réponse 6

Voir la section 3.4.

Il incombe à l'entrepreneur d'affecter du personnel formé de façon appropriée à chaque poste. L'entrepreneur n'impose aucuns frais à la SCHL pour la formation en cours d'emploi de personnel de sécurité nouveau ou de remplacement, et la Société s'attend à ce qu'il donne une formation sur les lieux d'au moins 24 heures.

Question 7

Qui paye pour la formation sur les lieux?

Réponse 7

Il incombe à l'entrepreneur d'affecter du personnel formé de façon appropriée à chaque poste. L'entrepreneur n'impose aucuns frais à la SCHL pour la formation en cours d'emploi de personnel de sécurité nouveau ou de remplacement, et la Société s'attend à ce qu'il donne une formation sur les lieux d'au moins 24 heures.

Question 8

À la section 4.8 Plan de gestion du projet, paragraphe d) (page 31), on doit décrire et expliquer :

- nos points d'interface avec la SCHL;
- tous les mécanismes d'interface;
- la façon de résoudre les problèmes et les difficultés concernant l'interface.

Pourriez-vous définir exactement ce que vous entendez par « interface »?

Réponse 8

Dans ce contexte, l'interface fait référence aux activités de liaison et aux interactions entre l'entrepreneur et la SCHL.

Question 9

En ce qui concerne l'**Emplacement du bureau** (page 15), veuillez indiquer ce qui constitue une preuve de la présence de personnel.

Réponse 9

La confirmation écrite du proposant dans sa soumission constitue une preuve de la présence de personnel.

Question 10

À la section 3.5 Portée des travaux (page 16) de la DDP, on indique que l'entrepreneur doit avoir une force d'augmentation de jusqu'à cinq agents supplémentaires, au besoin.

Ce chiffre fait-il référence au nombre d'agents par quart de travail ou au nombre total d'agents?

Cela constituerait-il un changement de consignes qui augmente le nombre d'heures précisé qui doit être apporté par la SCHL au moyen d'une modification écrite du contrat, comme il est indiqué à l'avant-dernier paragraphe de la page 16?

Réponse 10

Il s'agit du nombre total d'agents et cela pourrait être requis de façon temporaire pour une durée très précise, p. ex. pour escorter un entrepreneur chargé d'effectuer des réparations d'urgence qui n'a pas de visa d'intégrité. Tout changement permanent ou à long terme exigera une modification du contrat.

Question 11

À la page 35 de la DDP de la SCHL visant la prestation de services de sécurité (dossier n° 201700419), on demande au tableau 2 le prix annuel total pour chacune des trois premières années, mais on n'indique pas dans la DDP le nombre réel d'heures de travail pour chacune des catégories. À la section 3.5 Portée des travaux, on indique ce qui suit :

3.5 Portée des travaux OBLIGATOIRE

Le proposant retenu sera responsable de fournir les employés suivants selon un horaire régulier au Bureau national de la SCHL situé au 700, chemin de Montréal et aux bureaux de la SCHL à Place d'Orléans à Ottawa, en Ontario :

Le proposant retenu doit être en mesure de fournir les employés suivants :

- a. un superviseur sur place employé jusqu'à 45 heures par semaine pendant les heures normales de travail;
- b. un superviseur responsable de la relève sur place 24 heures sur 24, sept jours par semaine;
- c. jusqu'à huit agents pendant les heures normales de travail;
- d. jusqu'à quatre agents en dehors des heures normales de travail (soirées, nuits et fins de semaine);
- e. une force d'augmentation de jusqu'à cinq agents supplémentaires, au besoin.

Nota : Habituellement, les heures normales de travail sont de 7 h à 17 h du lundi au vendredi, sauf les jours fériés.

Pour pouvoir fournir une offre précise, Paladin Security Group Ltd. doit connaître le nombre réel d'heures de travail pour chacune des catégories énumérées au tableau 2 de la page 35.

Question : La SCHL va-t-elle fournir le nombre réel d'heures de travail prévues pour chacune des catégories énumérées au tableau 2 de la page 35 de la DDP de la SCHL visant la prestation de services de sécurité (dossier n° 201700419)?

Question : La SCHL va-t-elle fournir le nombre d'heures de travail requis les jours fériés ou la SCHL réduit-elle le nombre d'heures les jours fériés?

Réponse 11

La SCHL ne dictera pas à l'entrepreneur retenu l'établissement des horaires des quarts de travail. Les entrepreneurs peuvent établir des quarts de travail de 8, 10 ou 12 heures, s'ils le désirent et s'il y a lieu. Le prix annuel total pour chacune des trois années doit être calculé en fonction des exigences hebdomadaires obligatoires suivantes :

- a. un superviseur sur place employé jusqu'à 45 heures par semaine pendant les heures normales de travail;
- b. un superviseur responsable de la relève sur place 24 heures sur 24, sept jours par semaine;
- c. jusqu'à huit agents pendant les heures normales de travail;
- d. jusqu'à quatre agents en dehors des heures normales de travail (soirées, nuits et fins de semaine).